

Bienvenue!





SOMMAIRE

BIENVENUE	1
LES DIFFÉRENTS ÉTABLISSEMENTS	2
SE REPÉRER	6
CONSTRUIRE SON PROJET	7
FINANCER SON SÉJOUR	11
RECHERCHER UN LOGEMENT	15
APRÈS MON ACCEPTATION DANS UN ÉTABLISSEMENT	19
AVANT DE PARTIR	21
LES PREMIERS JOURS	25
LE PREMIER MOIS	29
COMMENT PROFITER DE SON SÉJOUR ?	35
RENOUVELER SON SÉJOUR OU PRÉPARER SON DÉPART	41
GARDER LE CONTACT	45

Bravo!

Comme 6 000 étudiants internationaux accueillis chaque année, vous allez rejoindre l'un des établissements d'Université Paris-Est (UPE).

Vous faites le bon choix

Avec 50 000 étudiants et 1 450 doctorants (dont 45% de doctorants internationaux), UPE est reconnue comme un acteur scientifique majeur.

Répartis principalement à l'est de Paris, les établissements d'UPE vous offrent une situation exceptionnelle avec des facilités d'accueil favorables dans un environnement à taille humaine. 20 minutes de métro ou de RER et vous êtes au cœur de Paris.

Bienvenue!

Ce guide d'accueil pour les étudiants internationaux est là pour vous aider à trouver vos repères : vous préparer, débuter et vous orienter dans votre nouvelle vie en France.

Véritable coup de pouce à votre intégration, vous y trouverez de l'aide et des informations pratiques pour profiter pleinement de votre parcours d'étude en France.



7 ÉTABLISSEMENTS

d'Université Paris-Est ont conçu ce guide.













École d'**architecture** de la **ville &** des **territoires**



UPEC

Avec ses 7 facultés, ses 5 instituts et son Observatoire des sciences de l'univers l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) est présente dans tous les domaines de la connaissance, depuis 1971. Acteur majeur de la diffusion de la culture académique, scientifique et technologique, l'université dispense un large éventail de formations dans plus de 300 disciplines, de la licence au doctorat. La dimension internationale de l'UPEC se traduit par 9 diplômes délocalisés et 27 doubles diplômes. Des domaines d'excellence scientifique renforcent son attractivité et la positionnent comme une université recherchée en Île-de-France. La diversification de ses partenariats économiques accroît son ancrage territorial tout en favorisant l'insertion professionnelle de ses étudiants. Forte de son esprit pionnier, l'UPEC a aussi à cœur de dynamiser les échanges internationaux et d'accroître la mobilité des étudiants et des enseignants. -



UPEM

Jeune université créée en 1991, l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM) se distingue par une culture de l'innovation en développant des partenariats étroits, tant au niveau de la formation que de la recherche, avec le monde économique. L'UPEM est un établissement pluridisciplinaire avec 12 composantes, dont un IUT et 16 unités de recherche. Elle poursuit les missions de service public qui lui incombent en s'attachant particulièrement à deux objectifs majeurs: l'insertion professionnelle qualifiante et le développement d'une recherche d'excellence. Par ailleurs, elle entretient des collaborations étroites au niveau européen et international, dans les domaines de la formation, de la mobilité étudiante et de la recherche.



ÉCOLE DES PONTS PARISTECH

L'École des Ponts Paris Tech forme depuis 1747 des ingénieurs de haut niveau, capables de répondre aux défis de leur temps dans les domaines clés de la vie quotidienne des citoyens et des entreprises que sont les transports, l'habitat, l'énergie, l'environnement, les services urbains et les politiques publiques associées d'aménagement, de développement durable des territoires et de prévision et de gestion des risques environnementaux. Elle propose aujourd'hui un ensemble de programmes de formation d'excellence : formation d'ingénieurs, masters, doctorats, mastères spécialisés, programmes de MBA, formation continue, où les élèves recoivent, dans un contexte ouvert sur l'entreprise et sur l'international, une culture générale large et orientée vers le management. leur permettant d'accéder rapidement aux fonctions de cadres dirigeants. Riche, plurielle, lieu d'enseignement et de recherche, bienvenue à l'École des Ponts ParisTech I -



ESIEE PARIS

ESIEE Paris a été créée en 1904. Sous le nom d'École Breguet, l'École s'est d'emblée distinguée comme une école d'ingénieurs orientée innovation et entrepreneuriat. Devenue l'École d'Ingénieurs de la chambre de commerce et d'Industrie de la région Paris, ESIEE Paris poursuit cette trajectoire. ESIEE Paris ouvre la voie à une variété de carrières dans les domaines de l'informatique, de l'électronique, des télécommunications et des systèmes embarqués, et des fonctions à la croisée entre le management et la technologie. —



ESTP

L'École Spéciale des Travaux Publics, du bâtiment et de l'industrie (ESTP) a formé près de 30 000 ingénieurs depuis sa fondation en 1891, dont la majorité a participé aux plus grands projets de construction et d'aménagement, secteurs d'excellence française. L'objectif de cette grande école privée, former des ingénieurs en génie civil et bâtiment pour concevoir, construire, aménager et entretenir notre cadre de vie, est une mission d'intérêt national. L'ESTP a également toujours attaché une grande importance à l'ouverture internationale. Concrètement, l'internationalisation de l'école et de ses formations se traduit aujourd'hui par de nombreux outils et activités (mobilité, langues, communication, etc.). -



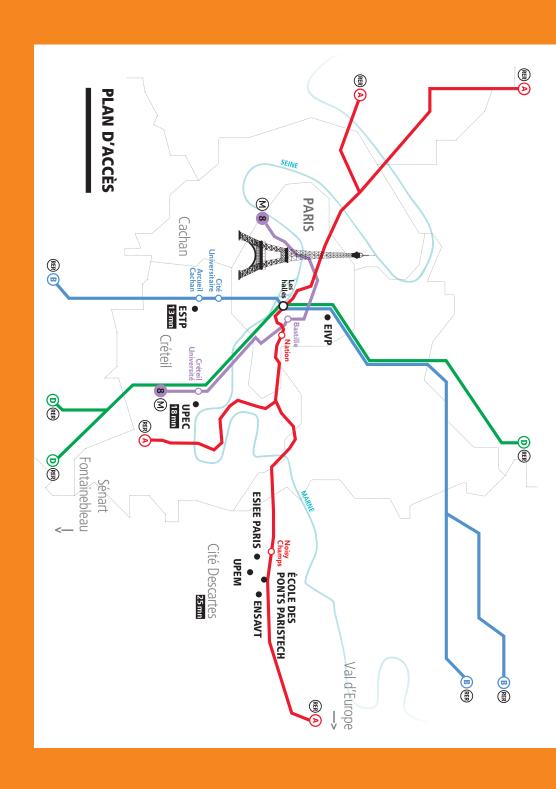
EIVP

L'École des Ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP) est à la fois une grande école d'ingénieurs et un laboratoire de recherche sur les problématiques urbaines. Elle mène une double mission de formation, initiale et continue, et de recherche. Depuis plus de 50 ans, l'EIVP fait du développement urbain durable le fil conducteur de son enseignement et de sa recherche. Réinventer la ville, contribuer à former ceux qui vont la faire bouger est la mission de cette grande école d'ingénieurs. —



ENSAVT

L'École nationale supérieure d'architecture de la ville et des territoires à Marne-la-Vallée (EnsaVT) est une des vingt écoles nationales supérieures d'architecture françaises. Sa création est née d'une volonté ministérielle d'implanter au cœur d'un campus universitaire et, hors de la ville, une école d'architecture basée sur la conception de l'acte de bâtir en harmonie avec la compréhension des territoires et de leurs usages. Située dans un environnement porteur de toutes les problématiques urbaines contemporaines, elle s'attache à éveiller chez les élèves architectes la conscience d'un monde en perpétuelle évolution et à nourrir une réflexion d'actualité sur les pratiques architecturales d'aujourd'hui.







Vous souhaitez faire un doctorat à UPE, prenez contact avec Acc&ss Paris-Est : centre de services dédiés aux doctorants et chercheurs en mobilité qui vous accompagnera avant et pendant votre séjour scientifique en France. Toutes les informations sur Université Paris-Est sur le site internet : **WWW.UNIV-PARIS-EST.FR**

Les pages dédiées aux étudiants internationaux des 7 établissements partenaires :

- UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL (UPEC) :

http://www.u-pec.fr/etudiant-etranger/

- UNIVERSITÉ PARIS-EST MARNE-LA-VALLÉE (UPEM) :

http://www.u-pem.fr/international/ etudes-a-lupem-entrants/

- ÉCOLE DES PONTS PARISTECH : www.enpc.fr/etudier-lecole
- ÉCOLE SPÉCIALE DES TRAVAUX PUBLICS, DU BÂTIMENT ET DE L'INDUSTRIE (ESTP) :

www.estp.fr/content/accueil-etencadrement ÉCOLE DES INGÉNIEURS DE LA VILLE DE PARIS (EIVP) :

www.eivp-paris.fr

(Onglet International en haut à droite de la page d'accueil / Rubrique Incoming Students)

 ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE LA VILLE ET DES TERRITOIRES (ENSAVT) :

www.marnelavallee.archi.fr (Onglet Affaires internationales à gauche de la page d'accueil)

- ESIEE PARIS:

www.esiee.fr/International/Accueil_desetudiantsenechange.php

MAIS AUSSI

WWW.CAMPUSFRANCE.ORG.

Campus France : l'établissement public chargé de la mobilité étudiante. Vous y trouverez toutes les informations relatives à votre projet de mobilité : étudier en France (catalogue de formations, financement des études), préparer son séjour (démarches administratives), vivre en France (se loger, se soigner, travailler, la vie quotidienne).

WWW.ENSEIGNEMENTSUP-RECHERCHE.GOUV.FR.

Le site du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Vous y trouverez toutes les informations relatives aux études supérieures en France.

WWW.DIPLOMATIE.GOUV.FR

Le site du ministère des Affaires étrangères vous donne tous les renseignements sur les démarches pour venir en France (adresses des consulats, ambassades, alliances françaises, bourses du Gouvernement français, etc.).

WWW.SERVICE-PUBLIC.FR

Le portail de l'administration française vous informe sur vos droits et les démarches administratives.

WWW.CNOUS.FR

Renseignez-vous sur les bourses, les résidences universitaires, les restaurants universitaires, les offres culturelles sur le site du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS).

WWW.LETUDIANT.FR ET WWW.STUDYRAMA.COM

Deux sites spécialisés sur la vie étudiante, les jobs étudiants, les logements et l'orientation.

WWW.ETUDIANTDEPARIS.FR

L'association des étudiants de Paris propose des fiches pratiques dédiées aux étudiants internationaux (le visa, travailler, son budget, trouver un logement, etc.).





BON À SAVOIR

L'Espace Campus France présent dans votre pays et le service de coopération et d'action culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France peuvent vous aider à comprendre le système éducatif francais.

JE PARLE ET J'APPRENDS LE FRANÇAIS

La connaissance d'un niveau minimum de français est un facteur de réussite. Le niveau « intermédiaire avancé » (B1, B2) est recommandé pour intégrer un établissement d'Université Paris-Est (UPE). Tous les établissements d'UPE vous accompagnent dans cette démarche: à votre arrivée

dans l'établissement, vous pourrez suivre des cours de français langue étrangère (FLE).

Certains établissements proposent des cours de préparation (de méthodologie et/ou de français) avant la rentrée universitaire, renseignez-vous sur le site internet de votre établissement d'accueil.



ASTUCES

Pour suivre des cours de français dans votre pays, renseignez-vous auprès des établissements culturels français : www.institutfrancais. com ou des alliances françaises : www.fondationalliancefr.org

JE CHOISIS MA FORMATION

LICENCE, MASTER, DOCTORAT

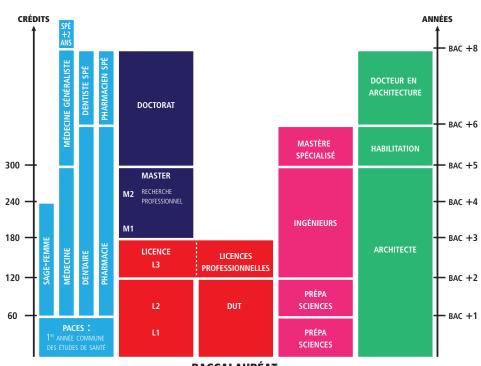
Les formations dispensées au sein des établissements d'Université Paris-Est (UPE) sont conformes au système LMD: licence, master, doctorat, 3 diplômes reconnus nationalement et au niveau européen.

Parallèlement, des mastères spécialisés (Bac+6) et des MBA sont proposés par certains des établissements.

Ces diplômes sont convertis en crédits ECTS (European Credit Transfer System). Il s'agit de la « monnaie d'échange européenne » de l'étudiant. Ce système vous permet d'obtenir des crédits lors de votre séjour dans nos universités et de les faire valider dans toutes les universités européennes.

Les trois cycles de formation (licence, master, doctorat) s'inscrivent dans l'un des quatre grands domaines (arts, lettres et langues; sciences humaines et sociales; droit, économie et gestion; sciences, technologie et santé) et les formations courtes (Bac+2), les licences et les masters sont déclinés en mentions (langues étrangères appliquées, histoire, droit international, biologie, etc.) afin de préciser le cursus suivi par l'étudiant.

COMPRENDRE LE SYSTÈME LMD







LE BUDGET QUE JE DOIS PRÉVOIR

Pour étudier dans de bonnes conditions, vous devez disposer de ressources financières adaptées au coût de la vie dans l'Est francilien.

BUDGET MENSUEL

EXEMPLE DE BUDGET*:

Loyer charges comprises (eau, électricité): 500 € Assurance (habitation, responsabilité civile) : 20 à 45 € Mutuelle : une large variété de forfaits existe, comptez environ 30 € Alimentation: 200 € 30 € Transport: Téléphone/Internet: 20 € Fournitures scolaires: 40 € 40 € Loisirs/sorties:

BUDGET DE RENTRÉE



IMPORTANT

Pour les étudiants qui doivent demander un visa, vous devrez présenter, auprès du consulat, des justificatifs de ressources financières suffisantes pour suivre des études dans l'Est francilien. Des frais supplémentaires à l'arrivée sont également à anticiper. Le premier mois, vous devrez régler :

- les frais de votre scolarité : renseignez-vous sur le montant et les conditions de paiement sur le site de l'établissement où vous souhaitez effectuer vos études ;
- pour les étudiants originaires d'un pays hors Union européenne, la sécurité sociale étudiante est obligatoire : de l'ordre de 200 €;
- la taxe OFII (Office français de l'immigration et de l'insertion) : une cinquantaine d'euros ;

- à l'entrée dans votre logement vous devez, en plus du premier mois de loyer, déposer une caution de garantie correspondant à un mois de loyer hors taxe :
- des frais éventuels d'installation (draps, serviettes, ustensiles de cuisine, etc.);
- des frais de dossier et adhésions diverses (sport, électricité, téléphone, etc.).

^{*}Estimation financière variable selon votre situation (type d'hébergement notamment).

AIDES ET RESSOURCES PROPRES

EFFECTUER UNE DEMANDE DE BOURSE

Vous pouvez bénéficier de nombreuses aides pour effectuer vos études en France :

- bourses de votre gouvernement ;
- bourses du Gouvernement français;
- de l'Union européenne ;
- des organisations internationales par exemple.

Renseignez-vous auprès :

- de votre établissement d'origine ;
- du service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France dans votre pays d'origine;
- du site Campus France qui répertorie l'ensemble des programmes de bourses disponibles :

www.campusfrance.org.



IMPORTANT

Attention aux délais : les demandes de bourses doivent se faire très tôt ! De nombreux dossiers de candidature doivent être constitués en octobre/novembre pour une mobilité à la rentrée suivante.

COMPLÉTER VOTRE BUDGET : TRAVAILLER DURANT SES ÉTUDES

LA LÉGISLATION DU TRAVAIL EN FRANCE

- Si vous êtes originaire d'un pays membre de l'Union européenne, excepté la Croatie, vous pouvez travailler en complément de vos études, dans la limite d'une durée annuelle de 964 heures, soit environ 20 h par semaine.
- Si vous êtes originaire d'un autre pays: vous pourrez travailler jusqu'à 60% de la durée normale du travail en France, soit 964 heures par an ou environ 20h/semaine.
- Si vous venez de Croatie, vous devez demander une carte « UE – étudiant – toutes activités à titres accessoires » auprès de la préfecture de votre département d'habitation.

- Si vous détenez un visa court séjour, vous devez effectuer une demande d'autorisation provisoire de travail auprès de la DIRECCTE (Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) dont dépend votre domicile.
- Si vous êtes algérien, compte tenu de l'accord franco-algérien, vous devez demander une autorisation provisoire de travail auprès de la DIRECCTE compétente (Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) indiquée sur votre titre de séjour. Vous pourrez travailler 822,5 h par an, soit 18,5 h par semaine.



IMPORTANT

Vous aurez la possibilité de travailler pendant vos études mais cela ne vous permettra pas de couvrir la totalité de vos dépenses. Un job étudiant ne peut constituer qu'un revenu d'appoint.



COMPRENDRE

VOUS ENTENDREZ PARLER DE SMIC HORAIRE. C'est

le salaire minimum réglementé en France. Son taux horaire varie annuellement, retrouvez l'information sur : www.service-public.fr.

LA FORMATION EN ALTERNANCE

s'articule autour de périodes d'acquisition de savoir-faire en entreprise et de sessions de formation théorique dispensées au sein d'un établissement d'enseignement supérieur.

LA CONVENTION DE

STAGE est l'équivalent du contrat de travail pour les stages. C'est un document signé par l'établissement où vous effectuez vos études, par l'entreprise qui vous accueille et par vous même. La convention de stage définit les conditions du stage : sa durée, la rémunération et la couverture sociale du stagiaire.

 Si vous possédez un visa long séjour valant titre de séjour, vous devez présenter à votre employeur votre titre de séjour validé par l'OFII (Office français de l'immigration et de l'insertion).

Retrouvez toutes les informations sur le site :

vosdroits.services-public.fr

LES JOBS ÉTUDIANTS AU SEIN DE VOS ÉTABLISSEMENTS

Il est difficile de trouver un job étudiant depuis son pays d'origine. Ne comptez pas sur cette ressource pour l'obtention d'un visa. Vous chercherez un emploi étudiant sur place, en France.

Les établissements proposent régulièrement des jobs étudiants, renseignez-vous auprès du service de la vie universitaire pour connaître ces opportunités. Par ailleurs, des offres d'emploi sont présentes sur certains sites des établissements partenaires, consultez-les.

Consultez la centrale du job étudiant : www.jobaviz.fr

LES FORMATIONS EN ALTERNANCE

La durée de travail sera dans ce cas supérieure à la durée légale autorisée. Vous devez demander une autorisation provisoire de travail auprès de la DIRECCTE compétente (Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi).

EFFECTUER UN STAGE DANS LE CADRE DE VOS ÉTUDES

Si vous effectuez un stage, la durée de ce stage n'est pas comptabilisée dans la durée de travail autorisée de 964 heures (ou 822,50 heures pour les étudiants algériens), vous n'avez donc pas à solliciter une autorisation de travail.





LES DÉMARCHES À ACCOMPLIR



IMPORTANT

Identifiez précisément le lieu et l'accès à votre établissement d'accueil et cherchez en priorité un logement à proximité. Limiter votre temps de transport quotidien est un atout pour la réussite de vos études

FICHE N°3

Des conseils pour calculer son temps de transport.



ASTUCES

Il existe 3 types de location : vide, équipée ou meublée. Plus d'information dans la **FICHE N°2.**

Notez qu'il est bien plus confortable d'avoir l'assurance d'un logement avant son arrivée. Renseignez-vous auprès de votre établissement d'accueil pour connaître les services d'accès au logement qu'il propose.

AVANT DE PRENDRE POSSESSION DE VOTRE CHAMBRE OU DE VOTRE APPARTEMENT :

Vous devez signer un contrat de location. Ce contrat, appelé communément « bail », engage le locataire et le propriétaire (organisme ou particulier). Vous devez être signataire du bail pour bénéficier des aides au logement. Le paiement du loyer se fait généralement au début de chaque mois. Vous pouvez demander un reçu, appelé « quittance de loyer », à votre propriétaire pour justifier le paiement du loyer.

3 CONDITIONS PRÉALABLES À LA SIGNATURE D'UN BAIL SONT REQUISES :

- 1/ Les organismes et les personnes qui louent des chambres exigent des garanties, soit :
 - un garant, une personne résidant en France, qui paie ses impôts en France depuis plus de 3 ans et qui dispose de revenus suffisants pour payer votre loyer si vous cessez de le payer;
 - le paiement de la totalité des mensualités à l'entrée dans le logement.
- 2/ Le dépôt de garantie ou « caution » correspond généralement à un mois de loyer. Il s'agit d'un dépôt d'argent qui vous est rendu dans les 2 mois suivant la sortie du

- logement, après avoir vérifié que vous rendez le logement dans l'état dans lequel vous l'avez loué. Le propriétaire est autorisé à retirer de cette somme les montants nécessaires à la remise en l'état en cas de dommages.
- 3/ En tant que locataire, vous devez impérativement souscrire à une assurance « multirisques habitation » qui couvre les risques d'incendie, dégâts des eaux, vols, etc.
 Les mutuelles étudiantes et les banques proposent cette assurance. Renseignez-vous au moment de votre inscription ou lors de l'ouverture d'un compte en banque.

DIFFÉRENTES PISTES DE LOGEMENT

EN RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE

Les logements en résidence universitaire partent très vite dans l'Est francilien, la demande étant très largement supérieure à l'offre. Souvent bien situées, les résidences universitaires proposent des prix avantageux. Identifiez les résidences proches de votre établissement d'accueil. Constituez ensuite un dossier accessible chaque année dès le 15 janvier depuis le site du CNOUS: www.cnous.fr.

Attention, très peu de places sont disponibles, n'attendez pas la dernière minute.

EN COLOCATION

La colocation vous permettra de partager un logement avec d'autres personnes, étudiants, artistes ou salariés et de diviser ainsi le prix du loyer. De nombreuses annonces sont présentes sur des sites spécialisés.

Sites gratuits:

www.koloc.org www.colocationfrance.fr

Sites payants:

www.appartager.com www.colocation.fr www.portail-colocation.com

EN RÉSIDENCE PRIVÉE

Vous trouverez de nombreuses offres de location de chambres en résidence privée, référencées sur les sites **www.adele.org** et **www.fac-habitat.com**. Elles offrent l'avantage de fournir un certain nombre de services : accueil, laverie automatique, cafétéria, salle commune, etc.

EN CHAMBRE CHEZ L'HABITANT

Certains particuliers proposent des chambres dans leur appartement ou maison. Ces particuliers sont généralement plus souples sur les garanties demandées mais, attention, vous ne pourrez pas bénéficier d'aides au logement. Certaines familles ne vous demandent pas de contribution financière mais un petit travail en échange (garde d'enfant. ménage, etc.) Cette solution peut arranger toutes les parties mais il n'existe pas de réglementation correspondante. Dès le départ, vous devez définir précisément les tâches et le nombre d'heures attendu. Des organismes sélectionnent des familles pour vous.

Ces services sont payants.

Atome:

www.atomeparis

Séjour France Famille : www.sejoursfrancefamille.fr



IMPORTANT

c'est là Î

Les logements en résidence universitaire sont essentiellement réservés aux boursiers du Gouvernement français et aux étudiants en mobilité encadrée



ASTUCES

Si vous obtenez une chambre en résidence universitaire prévoyez d'arriver en semaine, du lundi au vendredi, avant 16h. L'accueil ferme à 16h et le week-end



ASTUCES

Le studio individuel est à privilégier si vous avez de la famille en France qui peut visiter les appartements, présenter « une garantie solidaire » et signer le contrat de location.

ATTENTION AUX ARNAQUES!

Ne jamais payer des loyers à l'avance depuis votre pays.



FICHES PRATIOUES

FICHE N°4

Pour découvrir la division territoriale française: la commune, le département, la région et les collectivités territoriales.

EN STUDIO INDIVIDUEL

La location d'un logement individuel s'effectue soit directement auprès d'un particulier. soit par l'intermédiaire d'une agence immobilière à laquelle vous devrez payer des frais d'agence, dits « honoraires », non remboursables. Site de location entre particuliers :

www.pap.fr

Site d'annonces d'agences : www.seloger.com

LES SERVICES **CLÉS EN MAIN**

Des associations proposent des services clés en main pour votre installation (logement, banque, assurance, téléphonie, etc.) et votre intégration (réductions dans certains restaurants, salles de sport, salons de beauté, etc.). Ces services sont privés et payants.

Dans la région parisienne : Erashome:

www.erashome.com Red and School:

www.bedandschool.com

L'AIDE AU LOGEMENT

Vous pouvez solliciter des aides pour le financement de votre logement, calculées selon vos ressources. Les aides au logement sont versées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). La CAF est un service départe-

mental, yous devez donc yous

renseigner auprès de la CAF de votre département d'habitation. Pour bénéficier des aides, il faut être locataire ou colocataire et avoir un bail à votre nom pour une durée supérieure à 3 mois.

Plus de renseignements sur le site de la CAF: www.caf.fr





JE PRÉPARE MON DÉPART



BON À SAVOIR

Les doctorants accueillis au sein des établissements d'Université Paris-Est bénéficient d'une cellule unique d'accompagnement, Acc&ss Paris-Est E-mail: access@univ-paris-est.fr

acc&ss

paris-Est



COMPRENDRE

Toutes les informations relatives aux visas (types de visa, procédures d'obtention, etc.) sur le site de l'Agence Campus France: www. campusfrance.org



IMPORTANT

Pour déposer votre demande de visa, attention aux délais en période de forte affluence, notamment de juillet à septembre!

IDENTIFIER UN CONTACT

Consultez le site de votre établissement d'accueil pour identifier un contact avec qui vous pourrez correspondre pour toutes les questions liées à votre arrivée (service de la scolarité, services des relations internationales, service de la vie étudiante). Dans un premier temps, confirmez à l'établissement d'accueil votre intérêt pour la

formation choisie. Si vous arrivez en retard par rapport au calendrier de rentrée, il faut également avertir votre établissement d'accueil. De nombreux espaces Campus France proposent des séances de préparation au départ. S'il existe un espace dans votre pays, renseignezvous auprès de cette structure.

JE CONSTITUE MON DOSSIER DE DEMANDE DE VISA

AVEZ-VOUS BESOIN D'UN VISA ?

Si vous êtes originaire d'un État membre de l'Union européenne, vous n'avez pas besoin de visa pour venir étudier en France. Si vous êtes originaire d'un autre pays, le visa est obligatoire.

LES DIFFÉRENTS TYPES DE VISA

Avant de déposer votre demande de visa aux autorités consulaires, identifiez au préalable le type de visa que vous devez demander. Il existe plusieurs catégories de visa : le visa court séjour (moins de 90 jours), le visa concours, le visa long séjour pour études — titre de séjour (VLS-TS), le visa long séjour « scientifique-chercheur ».

LES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Dès l'accord de l'établissement, présentez-vous aux autorités consulaires françaises pour obtenir la liste des pièces justificatives nécessaires à une demande de visa. Nous vous conseillons de prévoir du temps pour constituer votre dossier de demande de visa, certains documents pouvant être longs à obtenir.





J'ANNONCE MON ARRIVÉE

S'ASSURER D'UN MOYEN DE COMMUNICATION ET DE PAIEMENT POUR LES PREMIERS JOURS

Prévoyez un téléphone qui fonctionne en France.

Enregistrez les numéros de vos contacts : logement, établissement et les numéros d'urgence.

Vérifiez également que votre carte bancaire vous permet de retirer de l'argent aux distributeurs en France (vous en trouverez dans les aéroports et dans les gares) ou prévoyez de l'argent liquide pour pouvoir payer le transport jusqu'à votre logement. Vous trouverez des bureaux de change dans les aérogares, dans les gares ferroviaires et généralement à proximité des gares routières.



SE RENSEIGNER SUR LES DISPOSITIFS D'ACCUEIL

Renseignez-vous auprès de votre établissement d'accueil sur les dispositifs prévus : journée d'accueil, semaine d'intégration, etc., et prévenez-les de votre arrivée.

Demandez également les horaires d'ouverture pour votre inscription administrative ou essayez d'obtenir un rendez-vous.

PRÉVENIR LE PROPRIÉTAIRE DU LOGEMENT OU LA RÉSIDENCE DE SON ARRIVÉE

Si vous êtes logé en résidence universitaire :

l'accueil vous remettra la clé de votre logement. Attention! L'accueil ferme à 16 h et le week-end.

Si vous êtes logé dans le privé :

contactez votre propriétaire et prenez un rendez-vous pour effectuer l'état des lieux d'entrée et la remise des clés.

JE M'ORGANISE

À METTRE DANS MA VALISE

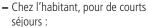
- Un ou deux adaptateurs pour vos appareils électriques : téléphones, tablettes, ordinateurs...
 Les voltages ne sont peut-être pas les mêmes en France que ceux de votre pays. Pensez à vous renseigner.
- Un dictionnaire bilingue ou une application linguistique peut s'avérer être utile surtout dans les premiers temps, quand on ne maîtrise pas encore tout à fait la lanque.
- Des vêtements appropriés.
 Informez-vous sur le climat en France :

www.meteofrance.com

SI VOUS N'AVEZ PAS DE LOGEMENT PERMANENT À VOTRE ARRIVÉE

Pensez à réserver une chambre dans une auberge de jeunesse, ou dans un hôtel, pour vos premiers jours en France.

- Dans une auberge de jeunesse (de 20 à 30 euros/nuit en chambre partagée) :
 www.fuaj.org
- Dans un hôtel (à partir de 75 euros/nuit):
 www.booking.com;
 www.hotels.com
 www.kayak.com





BON À SAVOIR

Si vous suivez un traitement spécifique, pensez à en prendre suffisamment pour l'ensemble de votre séjour.



PENSE-BÊTE



IMPORTANT

Ne faites pas de photos d'identité par avance dans votre pays, celles-ci ne seront pas acceptées pour les documents officiels. Vous trouverez à proximité de votre établissement d'accueil, principalement dans les stations de métro ou dans les gares RER, des photomatons (des cabines photos) qui délivrent des photos au format « photos d'identité »



BON À SAVOIR

Pour les étudiants européens, il existe des actes de naissance plurilingues qui évitent de devoir payer une traduction.

DOCUMENTS UTILES

Comme tous les étudiants internationaux, européens ou non, en programme d'échange ou non, vous aurez à effectuer des démarches administratives en France pour lesquelles vous devrez présenter un certain nombre de documents.

LISTE NON EXHAUSTIVE:

- passeport ou carte nationale d'identité pour les membres de l'espace Schengen (en cours de validité);
- acte de naissance et sa traduction certifiée ;
- carnet de santé, radiographies récentes ;
- justificatifs précisant les couvertures sociales souscrites dans votre pays :
 - . étudiants de l'Union européenne : le formulaire E111 ou E128 ou votre carte d'assuré européenne,
 - . étudiants québécois : le formulaire SE401Q102bis ou SE401Q106 ;
- attestation d'inscription dans l'établissement d'accueil ;
- dernier diplôme obtenu et relevé de notes correspondant et leurs traductions certifiées;
- attestation de réussite à des tests de français ou d'anglais selon la langue d'enseignement de votre programme;
- permis de conduire (optionnel).





J'ENTRE DANS MON LOGEMENT

SIGNATURE DU BAIL ET DÉPÔT DE GARANTIE OU CAUTION

Pour toute location, vous devez signer un bail et payer une caution. Voir Fiche N°2.

JE M'INSCRIS AUPRÈS DE MON ÉTABLISSEMENT

VOTRE INSCRIPTION ADMINISTRATIVE ET PÉDAGOGIQUE

Vous devez vous rendre dans les premiers jours de votre arrivée à votre établissement pour effectuer votre inscription administrative et pédagogique.

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES



FICHES PRATIQUES

FICHE N°1

Retrouvez le lexique des termes bancaires.

ASSURER SON LOGEMENT

Vous devez souscrire une assurance habitation avant de signer le bail. Les mutuelles étudiantes proposent ce type de contrat.

OUVRIR UN COMPTE EN BANQUE

Si vous résidez plus de 3 mois en France, nous vous conseillons d'ouvrir un compte en banque. Certains organismes comme la CAF ou l'assurance maladie ne vous remboursent que par virement bancaire, sur un compte domicilié en France. Un compte en banque vous sera également utile pour mensualiser le paiement des frais de transport. Certains établissements ou associations d'Université Paris-Est ont conclu un accord avec une institution bancaire: renseignez-vous auprès du service de la scolarité, du service des relations internationales

ou du contact associatif. Cette éventualité facilitera vos démarches.

SOUSCRIRE UNE ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Elle vous permet d'être couvert si vous causez accidentellement un tort à un tiers. Elle est obligatoire en France. Les banques et les mutuelles étudiantes proposent ce type de contrat mais assurez-vous de ne pas le payer 2 fois.

ABONNEMENT CHAUFFAGE ET ÉLECTRICITÉ

À l'entrée d'une location privée, vous devez ouvrir un abonnement pour l'électricité.

FDF-GDF

www.bleuciel.edf.com

Direct Énergie

www.direct-energie.com

COMMUNIQUER

TÉLÉPHONE

Vous pouvez acheter des cartes prépayées. Avantageuses pour les communications internationales. le coût d'une communication nationale est en revanche très élevé. Vous avez également la possibilité de prendre un abonnement, communément appelé « forfait ». Il existe une multitude de forfaits : renseignez-vous sur les conditions de résiliation, sur les coûts des appels à l'international et les frais de dépassement de forfaits avant de signer votre contrat. Vous pouvez vous renseigner auprès des principaux opérateurs : Free, Orange ou Bouyques Telecom.

Vous pourrez aussi téléphoner à l'international depuis un taxiphone, une boutique qui propose des points d'accès téléphoniques à bas prix.

Cartes prépayées : Lebara www.lebara.fr La Poste www.lapostemobile.fr Virgin www.virginmobile.fr

Principaux opérateurs : Free www.free.fr Orange www.orange.fr Bouygues Telecom www.bouyguestelecom.fr

INTERNET

Si votre logement est équipé d'Internet, vous pouvez adresser directement une demande auprès de l'opérateur téléphonique que vous avez choisi ; ils proposent tous des forfaits Internet. Si votre logement n'est pas équipé, un technicien Orange devra installer une ligne et cela induira un coût supplémentaire.



IMPORTANT

Attention aux conditions de résiliation des forfaits avec engagement de durée, très attractifs aux premiers abords.
Les frais sont assez élevés si vous partez avant la fin du contrat.





CONNAÎTRE LES NUMÉROS D'URGENCE

EN CAS DE PROBLÈME

Les numéros d'appel d'urgence permettent de joindre gratuitement les secours 24 h/24.

Dans tous les cas, pour faciliter et accélérer le traitement de votre appel, pensez à préciser ces trois points :

- Qui je suis ? Vous êtes victime ou témoin. Pensez à donner un numéro de téléphone sur lequel vous restez joignable.
- Où je suis ? Donnez l'adresse précise de l'endroit où les services doivent intervenir
- Pourquoi j'appelle ? Précisez les motifs de votre appel.

SAMU: 15

Le Service d'aide médical urgente (SAMU) peut être appelé pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation nécessitant des soins immédiats.

POLICE SECOURS: 17

Ce numéro peut être appelé pour faire intervenir en urgence la police.

SAPEURS-POMPIERS: 18

Les pompiers peuvent être appelés pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes nécessitant une intervention rapide (incendie, fuite de gaz, accident de la route...).



FICHES PRATIQUES

FICHE N°5

Retrouvez tous ces numéros spéciaux.



JE CONTINUE MES DÉMARCHES



BON À SAVOIR

Les premiers trains passent aux alentours de 5h30 et les derniers aux alentours de 0h30 en semaine et de 1h45 les vendredis, samedis et veilles de jours fériés. Ces horaires sont indicatifs.

Consultez le site www.stif.info pour connaître les premiers et derniers passages à votre station.



FICHES PRATIQUES

FICHE N°3
Pour comprendre les
transports franciliens.

VALIDER VOTRE VISA

Si vous êtes ressortissant d'un pays de l'Espace économique européen, vous n'avez pas besoin d'un titre de séjour ni d'un visa. Une carte d'identité suffit.

Si vous êtes étudiant d'un autre pays, vous devez faire valider votre titre de séjour auprès de l'OFII (l'Office français de l'immigration et de l'intégration).

Vous avez 3 mois à partir de votre arrivée sur le territoire français pour vous acquitter de ces formalités, mais n'attendez pas le dernier moment.

LE TRANSPORT

La région Île-de-France est desservie par :

448 gares de train et de RER, 302 stations de métro, 129 stations de tramway et plus de 32 000 arrêts de bus.

Ce réseau, dense et étendu, vous permettra de vous déplacer aisément en bénéficiant du **forfait avantageux « Imagine'R », réservé aux étudiants de moins de 26 ans.** Ce forfait vous permet par ailleurs de vous déplacer dans toute l'Île-de-France, les week-ends, les jours fériés, pendant les petites vacances scolaires et du 15 juillet au 15 août, sans restriction de zone tarifaire (le plan de transport francilien est découpé en 5 zones tarifaires).



JE M'INTÈGRE AU SEIN DE MON ÉTABLISSEMENT

SUIVRE DES COURS DE FRANÇAIS

Tous les établissements d'UPE vous proposent de suivre des cours de français langue étrangère (FLE), au sein de votre établissement ou d'un établissement partenaire.

FAIRE DU SPORT

Tous les établissements d'UPE vous proposent une grande variété d'activités sportives. Vous devez simplement vous acquitter d'une cotisation, auprès de l'association sportive ou du bureau des élèves (BDE).

LA VIE ASSOCIATIVE

Intégrer une association étudiante ou participer aux animations du bureau des élèves est un bon moyen pour rencontrer d'autres étudiants et parler français!

LES RESTAURANTS UNIVERSITAIRES

Les restaurants universitaires, appelés communément CROUS, sont accessibles à tous les étudiants à des prix préférentiels : vous paierez entre 3 et 4 € pour un repas.

Liste de ces restaurants sur le site du CROUS : www.crous.fr



BON À SAVOIR

Certains établissements proposent des programmes spécifiques complémentaires (cours d'été, cours intensifs, etc.). Renseignez-vous auprès de votre établissement d'accueil.





LES BIBLIOTHÈQUES

LES BIBLIOTHÈQUES NATIONALES

 La Bibliothèque nationale de France (BNF), - site François-Mitterrand (Paris, 13°). Orientée « Recherche », l'accès aux étudiants de licence et de master est payant.

www.bnf.fr

 La Bibliothèque publique d'information (BPI),
 Centre Pompidou (Paris, 4°).
 www.bpi.fr

LE RÉSEAU D'UNIVERSITÉ PARIS-EST

Dans chaque établissement vous trouverez, soit un centre de documentation, soit une bibliothèque universitaire (BU), soit un Service commun de documentation (SCD), c'est-àdire un réseau de bibliothèques universitaires. Leur accès est libre et vous pourrez, selon les dispositions propres à chaque établissement, emprunter des ouvrages sur présentation de votre carte étudiant. Un portail documentaire commun vous permet d'identifier et de localiser les ressources documentaires de niveau recherche:

portail-doc.univ-paris-est.fr

LE RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES

L'Est parisien est tissé d'un réseau important de bibliothèques et de médiathèques (bibliothèques qui proposent un fonds multimédia). De tailles variables, ces bibliothèques ou médiathèques proposent des animations culturelles et pédagogiques. Elles sont accessibles librement. Vous devrez demander une carte d'abonné uniquement si vous souhaitez emprunter des ouvrages.

 Bibliothèques municipales situées dans le Val-de-Marne :

www.lecturepublique94.net

 Bibliothèques municipales situées en Seine-et-Marne :

mediatheque.seine-et-marne.fr

 Bibliothèques municipales situées à Paris :

www.paris.fr/bibliotheques

CELLES OUVERTES LE DIMANCHE

La BNF

est ouverte le dimanche de 13 h à 19 h et la **BPI** de 11 h à 22 h.

La Bibliothèque centrale de la Cité internationale (Paris, 14e) www.ciup.fr/bibliothequeest ouverte le dimanche de 13 h à 19 h.

Deux bibliothèques municipales situées à Paris :

la bibliothèque Marguerite-Yourcenar (Paris, 15°) et la bibliothèque Marguerite-Duras (Paris, 20°) ouvertes le dimanche de 13 h à 18 h.



IDÉES

Vous pouvez y étudier ou simplement visiter la plus ancienne bibliothèque publique de France (1643) : la bibliothèque Mazarine, accessible au public : www.bibliothequemazarine fr



BON À SAVOIR

Un service d'aide à la recherche documentaire est accessible en ligne : www.ruedesfacs.fr. Il s'agit d'un service de questions-réponses ouvert à tous et gratuit. Les questions reçoivent une réponse par mail dans les trois jours ouvrés (hors week-end et jours fériés).

MA SANTÉ

La France dispose d'un système de santé très performant dont peuvent bénéficier les étudiants étrangers.

SÉCURITÉ SOCIALE ET MUTUELLE

La couverture sociale se compose de l'assurance maladie qui rembourse les frais médicaux sur la base des tarifs conventionnés (entre 35 et 80%) et de l'assurance complémentaire, la « mutuelle », qui complète les remboursements de 35 à 100%.

L'ASSURANCE MALADIE

L'assurance maladie est l'un des dispositifs de la Sécurité sociale (dite « Sécu »). Obligatoire, elle permet de bénéficier d'un remboursement partiel ou total des frais médicaux.

L'AFFILIATION À LA SÉCURITÉ SOCIALE ÉTUDIANTE

Elle n'est pas obligatoire pour les étudiants européens, islandais, liechtensteinois, norvégiens et suisses qui doivent se munir du formulaire E111 ou E128 ou de la carte européenne d'assurance maladie (CEAM), ni pour les étudiants québécois qui doivent se munir du formulaire SE401Q106. Ces étudiants doivent se présenter à la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de leur département de résidence qui leur

délivrera un document à présenter aux médecins. Les demandes de remboursement se font auprès de la CPAM.

Elle est obligatoire pour tous les autres étudiants étrangers de moins de 28 ans. Vous vous acquitterez des frais lors de votre inscription administrative. Vous aurez le choix entre 2 organismes de sécurité sociale étudiante :

- la Mutuelle des Étudiants (LMDE)
 www.lmde.fr;
- la Société Mutualiste des Étudiants de la Région Parisienne (SMEREP): www.smerep.fr.

Pour les étudiants de plus de 28 ans, vous ne pouvez prétendre au régime étudiant de la sécurité sociale, mais vous pourrez bénéficier de la Couverture Maladie Universelle (CMU) si vous séjournez plus de 3 mois et si vous n'êtes pas salarié.

Toutes les informations sur **www.ameli.fr**

LA MUTUELLE

Tous les étudiants de moins de 28 ans peuvent souscrire à une assurance complémentaire santé (appelée « mutuelle »). Non obligatoire, elle est néanmoins vivement conseillée. Les organismes de sécurité sociale vous proposeront cette complémentaire lors de votre inscription. Elle donne notamment droit au tiers-payant qui dispense de l'avance des frais médicaux dans certains cas. Elle permet également le remboursement des frais liés à une hospitalisation.





BON À SAVOIR

Certains établissements d'Université Paris-Est proposent à leurs étudiants un service de santé (permanences médicales ou réseau de services de médecine préventive RÉSUS). Renseignez-vous sur le site internet de votre établissement d'accueil.

ME SOIGNER

CHOISIR UN MÉDECIN TRAITANT

Afin de bénéficier du meilleur remboursement des frais médicaux, vous devez choisir un médecin référent, appelé « médecin traitant », qui sera chargé de votre suivi médical.

Choisissez un médecin, près de chez vous ou à proximité de votre établissement d'accueil.

Vous devez télécharger le formulaire de déclaration de médecin traitant sur le site : www.ameli.fr (le lien « Choisir et déclarer votre médecin traitant » se situe en bas de la page d'accueil, dans la rubrique « Vous êtes assuré »). Ce document doit être signé par votre médecin traitant et envoyé à la CPAM de votre département. C'est votre médecin traitant qui vous orientera vers un spécialiste en cas de besoin.

Vous serez mieux remboursé si vous suivez ce « parcours de soins coordonnés». Cependant, certains spécialistes peuvent être consultés sans passer par votre médecin traitant et sans que vous soyez pénalisé pour le remboursement : il s'agit des gynécologues, des ophtalmologistes et des dentistes.

Le prix des consultations varie en fonction du secteur subventionné : renseignez-vous sur le site www.ameli.fr avant de consulter un médecin pour connaître le prix de la consultation et le taux de remboursement auquel vous avez droit.

En pleine forme!

LES PHARMACIES

La vente des médicaments s'effectue uniquement en pharmacie. Vous trouverez des pharmacies à proximité de tous les établissements d'Université Paris-Est.

De nombreux médicaments ne peuvent être délivrés que sur présentation d'une ordonnance prescrite par un médecin. Certains médicaments courants, comme l'aspirine, sont en vente libre mais seuls les médicaments sur ordonnance sont remboursés. Les pharmacies sont généralement ouvertes du lundi au samedi, de 9 h à 19 h. En dehors de ces horaires, vous devez vous rendre dans une « pharmacie de garde » dont vous trouverez la liste sur les portes de toutes les pharmacies.



JE PROFITE DE LA VIE CULTURELLE

Au-delà des activités culturelles proposées par votre établissement, la vie culturelle est très riche dans l'Est parisien et accessible à des tarifs réduits pour les étudiants.

LES ACTIVITÉS CULTURELLES DANS L'EST PARISIEN

Espaces culturels situés à proximité des établissements d'UPE :



BON PLAN

Deux hebdomadaires paraissent le mercredi et vous informent de toute l'actualité culturelle de la semaine à Paris et en proche banlieue : L'Officiel des spectacles et le Pariscope. Au prix de 0,50 €, vous les trouverez en kiosque ou dans les librairies.

ce soir, je sors!

LA CITÉ INTERNATIONALE:

fidèle à la vocation cosmopolite de la « ville étudiante », le théâtre de la Cité internationale propose théâtre, danse, musique, performance et cirque du monde entier.

www.theatredelacite.com

LE THÉÂTRE NATIONAL DE LA COLLINE :

un théâtre voué au théâtre moderne avec une programmation qui met en perspective les textes des auteurs contemporains vivants avec ceux des grands dramaturges à partir de la fin du XIX^e siècle.

LA FERME DU BUISSON:

est un lieu qui propose des espaces de plein air, des salles de spectacles, des cinémas et un centre d'art contemporain, le tout constituant un centre de fabrique et de diffusion de l'art accessible à tous les publics.

www.lafermedubuisson.com

LA MAISON DES ARTS DE CRÉTEIL :

est un lieu de production et de diffusion artistique généraliste, particulièrement tourné vers l'utilisation des technologies numériques dans le spectacle vivant.

www.maccreteil.com

LE MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DU VAL-DE-MARNE LE MAC/VAL :

est le premier musée exclusivement consacré à la scène artistique française depuis les années 1950. 2 000 œuvres composent la collection permanente, en résonance de laquelle sont présentées 3 à 4 expositions temporaires par an.

www.macval.fr



LES AVANTAGES « ÉTUDIANT »

Accessible à tous les étudiants de moins de 30 ans, **la billetterie du CROUS de Paris** propose des tarifs préférentiels pour une offre culturelle de qualité :

www.crous-paris.fr.

Les musiciens pourront vivre leur passion au sein de l'OCUP, l'Orchestre et Chœur des Universités de Paris :

www.ocup.fr

Certains musées sont gratuits pour les moins de 26 ans, et tous les musées proposent un tarif réduit pour les étudiants. Vous pourrez également bénéficier de tarifs réduits dans la plupart des théâtres, centres culturels et cinémas

L'Opéra national de Paris propose également un Pass'

Jeunes (en partenariat avec la Comédie-Française) et des places « dernière minute » accessibles une heure avant la représentation et selon les disponibilités. Toutes les informations sur www.operadeparis.fr

LA PRESSE

LA PRESSE NATIONALE

Quatre grands quotidiens nationaux se partagent le paysage éditorial français. Vous les trouverez au prix de 2 € ou moins.

Le Monde www.lemonde.fr Le Figaro www.lefigaro.fr Libération www.liberation.fr Les Échos www.lesechos.fr

Des quotidiens gratuits

sont par ailleurs distribués aux abords des bouches de métro et des gares RER: *Metronews, 20 minutes, Direct Matin.*

LA PRESSE SPÉCIALISÉE

De nombreux journaux français sont également disponibles en version papier et électronique. Presses régionales (pour l'Îlede-France : *Le Parisien www. leparisien.fr*), spécialisée (économie, histoire, histoire de l'art, relations internationales, musique, etc.), satirique (*Le Canard enchaîné*, non disponible en ligne), tabloïds (*Paris Match www. parismatch.com*).



VOCABULAIRE

Un journal qui paraît tous les jours est un quotidien; toutes les semaines, un hebdomadaire; tous les mois, un mensuel.



BON À SAVOIR

La vente de la presse sur la voie publique est une spécificité parisienne. Ces points de presse sont communément appelés « kiosques à journaux ». Dans les autres villes, vous trouverez la presse dans des librairies et des « maisons de la presse ».







BON À SAVOIR

De nombreuses associations organisent des voyages et des excursions à des prix très intéressants. Vous trouverez sur le site www.etudiantdeparis.fr une liste de quelquesunes de ces associations.



JE VISITE

VOYAGER

EN AVION

Retrouvez toutes les offres lowcost sur des sites de comparateur de prix tels que Liligo www.liligo.com ou Vol24 www.vol24.fr.

EN TRAIN

Pour rejoindre des villes de province en France, toutes les destinations et tous les prix sont disponibles sur le site de la SNCF:

www.voyages-sncf.com

Pour découvrir l'est de l'Europe (Bruxelles, Amsterdam, Cologne), consultez le site du Thalys :

www.thalys.com

Pour vous rendre à Londres, renseignez-vous sur le site Furostar : www.eurostar.com

EN BUS

Rejoignez certaines villes françaises et européennes en bus www.idbus.com et www.eurolines.fr (près de 30 destinations en Europe).

CONDUIRE EN FRANCE

Vous pouvez conduire en France avec le permis délivré dans votre pays d'origine pendant la durée de vos études, à condition que votre permis soit en cours de validité et qu'il soit rédigé en français ou accompagné d'une traduction officielle. Vous devez, par ailleurs, avoir l'âge minimal requis en France, soit 18 ans.
Plus d'informations:

www.vosdroits.service-public.fr

SITES TOURISTIQUES DE L'EST FRANCILIEN

LES BORDS DE MARNE

Les bords de Marne offrent de nombreuses balades et proposent les traditionnels bals dansants dans les guinguettes (cabarets populaires au bord de l'eau).

www.culture-guinguette.com

LE CHÂTEAU DE VAUX-LE-VICOMTE

Ce château situé en Seine-et-Marne est un château du XVII^e siècle, construit pour le surintendant du roi Louis XIV, Nicolas Fouquet. Ce dernier fit appel aux meilleurs artistes de l'époque : l'architecte Louis Le Vau, premier architecte du roi, le peintre Charles Le Brun, fondateur de l'Académie de peinture et le paysagiste du roi, André Le Nôtre.

www.vaux-le-vicomte.com

LE CHÂTEAU DE CHAMPS-SUR-MARNE

Également situé dans le département de la Seine-et-Marne, ce château du XVIIIe siècle est le symbole des « petites maisons de villégiatures » de cette époque. Il est entouré d'un des plus beaux parcs de France, qui allie jardins à la française et à l'anglaise. champs-sur-marne, monuments-

champs-sur-marne.monuments nationaux.fr

DISNEYLAND PARIS

Le parc d'attractions Disneyland Paris est accessible depuis la gare du RER A Marne-la-Vallée — Chessy, à 5 stations de RER de la Cité Descartes où sont implantés 4 établissements d'Université Paris-Est.

www.disneylandparis.fr





BON PI AN

La carte 18/27 ans, au prix de 50 € par an, vous permet de bénéficier de 25% de réduction garantis sur tous vos trajets et jusqu'à 60% de réduction si vous achetez votre billet très à l'avance sur :

www.sncf.com

Découvrez le sud de la France au départ de Marne-la-Vallée – Chessy à petits prix sur : www.ouigo.fr/



DÉCOUVRIR

Site de l'Office du tourisme en France : www.tourisme.fr





BON À SAVOIR

Il est conseillé de conserver séparément une photocopie de vos papiers d'identité recto-verso ou, encore mieux, de les numériser (scanner) et de les envoyer par courriel à votre propre adresse électronique. En cas de perte ou de vol, il suffira de les récupérer depuis Internet, ce qui facilitera la demande de renouvellement.

EN CAS DE PROBLÈMES

J'AI PERDU MA CARTE BANCAIRE

PENSEZ À FAIRE IMMÉDIATEMENT OPPOSITION!

Si vous égarez ou si on vous vole votre carte bancaire, appelez très rapidement le numéro fourni par votre banque lors de l'ouverture de votre compte.

J'AI PERDU UN PAPIER D'IDENTITÉ

ALLEZ LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE

au commissariat de police le plus proche pour déclarer la perte ou le vol. Les agents de police vous remettront un document de circulation provisoire et vous devrez ensuite prendre contact avec votre ambassade.

VOUS TROUVEREZ LA LISTE DES AUTORITÉS CONSULAIRES représentées en France sur le site de la Maison des Français de l'étranger : **www.mfe.org.**

J'AI PERDU MON TÉLÉPHONE

FAITES OPPOSITION auprès de votre opérateur téléphonique.



JE POURSUIS MES ÉTUDES



BON À SAVOIR

Vous n'avez pas besoin de retourner dans votre pays pour renouveler un visa long séjour valant titre de séjour (VLS-TS), contrairement au visa court séjour.



IMPORTANT

Après l'obtention de votre titre de séjour pluriannuel, vous devrez chaque année transmettre, via une lettre recommandée avec avis de réception, l'attestation de réussite à l'examen ou d'admission à l'année

S'INSCRIRE DANS UN ÉTABLISSEMENT

Avant d'effectuer les démarches auprès des autorités françaises, vous devez vous réinscrire dans votre établissement et obtenir une attestation d'inscription.

RENOUVELER VOTRE TITRE DE SÉJOUR

À l'expiration de votre premier titre de séjour (VLS-TS), vous pouvez bénéficier d'un titre de séjour pluriannuel. Vous devez obtenir le renouvellement auprès de la préfecture de votre domicile (préfecture de police pour les étudiants résidant à Paris).

Ce nouveau titre de séjour sera désolidarisé de votre passeport et se présentera sous la forme d'une carte plastifiée.

Le renouvellement doit intervenir dans les deux mois précédant l'expiration de votre titre de séjour en cours. Les délais de rendez-vous sont variables, renseignez-vous à l'avance. Le renouvellement du titre de séjour est soumis à une vérification d'assiduité au cours de l'année universitaire écoulée : présence aux examens, progression dans les études ou cohérence du changement d'orientation

Vous devrez également fournir des justificatifs de ressources financières. Si vous travaillez, ces revenus sont pris en compte.

Après vérification par la préfecture, vous obtiendrez un titre de séjour couvrant la totalité de vos études, jusqu'à 4 ans.
Plus d'informations : www.campusfrance.fr



J'ACQUIERS UNE PREMIÈRE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE À L'ISSUE DE MES ÉTUDES

LA LÉGISLATION

VOUS ÊTES RESSORTISSANT DE L'UNION EUROPÉENNE :

Vous pouvez travailler librement à la fin de vos études.

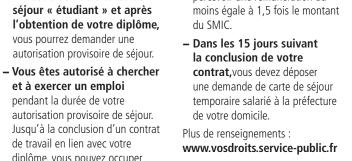
VOUS ÊTES NON RESSORTISSANT DE L'UNION EUROPÉENNE.

titulaire d'un diplôme au moins équivalent au master (Bac+5) :

- À l'issue de votre carte de séjour « étudiant » et après l'obtention de votre diplôme, vous pourrez demander une autorisation provisoire de séjour.
- et à exercer un emploi pendant la durée de votre autorisation provisoire de séjour. Jusqu'à la conclusion d'un contrat de travail en lien avec votre diplôme, vous pouvez occuper

tout emploi salarié dans la limite de 964 heures (60% de la durée annuelle de travail).

- Dès lors que vous avez conclu un contrat en relation avec votre diplôme, vous pouvez travailler à temps plein. Vous devez percevoir une rémunération au du SMIC.



LES ORGANISMES D'AIDE À LA RECHERCHE D'EMPLOI

L'agence Pôle emploi est l'établissement public chargé de l'emploi en France. Vous trouverez sur son site des offres d'emploi : www.pole-emploi.fr

Pour les titulaires d'un diplôme équivalent au niveau master (Bac+5), l'Association pour l'emploi des cadres, l'Apec, est une association privée qui peut vous aider dans vos démarches (conseils,

accompagnement et offres d'emploi):

www.apec.fr

Renseignez-vous auprès de vos établissements pour connaître les dispositifs d'aide à la recherche d'emploi.

Consultez également les sites et les revues spécialisés dans votre domaine d'études.

JE PRÉPARE MON DÉPART



VOCABULAIRE

La lettre recommandée avec accusé de réception (LR/AR) est un service proposé dans les bureaux de poste qui vaut preuve juridique. Elle est donc couramment utilisée dans le cadre d'une rupture de contrat.

OBTENIR SON JUSTIFICATIF

Pensez à demander à la scolarité un justificatif de scolarité, vos relevés de note et éventuellement votre diplôme.

QUITTER SON LOGEMENT

SI VOUS OCCUPEZ UN LOGEMENT MEUBLÉ,

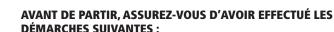
le délai de résiliation est d'un mois.

SI VOUS OCCUPEZ UN LOGEMENT VIDE,

le délai est de trois mois.

Dans tous les cas, envoyez une lettre recommandée avec accusé de réception à votre propriétaire ou à l'organisme de gestion.

RÉSILIER SES ABONNEMENTS



Pour fermer votre compte en banque,

vous n'avez pas de délai à respecter ni de justificatif à présenter. Envoyez une lettre recommandée avec accusé de réception à votre agence. Attention : si vous êtes à découvert, vous devez régulariser votre situation avant de clôturer votre compte.

Si vous avez mensualisé votre abonnement RATP, rendez-vous dans une agence de la RATP pour résilier votre forfait.

Si vous avez souscrit un abonnement téléphonique et/ou Internet, renseignez-vous auprès de votre opérateur sur les délais de résiliation. Tout courrier doit être adressé par lettre recommandée avec accusé de réception.

Vous devez également résilier vos contrats d'assurance (habitation, responsabilité civile),

vous devez adresser une lettre recommandée avec accusé de réception à votre organisme souscripteur : renseignez-vous sur les délais de résiliation, variables selon les organismes.



FICHES PRATIQUES

FICHE N°4

Informations relatives au bureau de poste.

FICHE N°5

Exemple de rédaction de lettre administrative.





LA BANOUE



BON À SAVOIR

Il existe deux sortes de cartes bancaires : la carte de retrait qui te permet uniquement de retirer de l'argent dans les distributeurs et la carte de paiement avec laquelle tu peux régler tes achats chez les commerçants. La carte bancaire est payante. Les prix varient selon les agences, de 15 à 40 € en moyenne par an. Pour t'aider à comparer les banques:

www.comparer-lesbanques.com

LES MODALITÉS BANCAIRES À CONNAÎTRE

OUVRIR UN COMPTE EN BANQUE

Avant de partir, si tu disposes d'un compte dans ton pays d'origine, renseigne-toi auprès de ton établissement bancaire afin de savoir s'il n'est pas partenaire d'un organisme français, cela facilitera tes démarches.

POURQUOI OUVRIR UN COMPTE EN BANOUE ?

Si tu résides plus de trois mois en France, nous te conseillons d'ouvrir un compte en banque. Certains organismes comme la CAF ou l'assurance maladie remboursent exclusivement par virement bancaire, sur un compte domicilié en France. Un compte en banque te sera également utile pour mensualiser le paiement de tes frais de transport.

EN COMBIEN DE TEMPS ?

Tu pourras bénéficier d'une carte bancaire et d'un chéquier dans un délai moyen de 15 jours.



QUELS PAPIERS SONT NÉCESSAIRES ?

- Une pièce d'identité : passeport ou carte nationale d'identité en cours de validité.
- Ton titre de séjour ou récépissé en cours de validité pour les étudiants non européens.
- Un justificatif de domicile : quittance de loyer, facture d'électricité ou attestation d'hébergement et photocopie de la carte d'identité de ton hébergeant.
- Une photocopie de ta carte d'étudiant : si elle n'est pas encore éditée, apporte un certificat de scolarité. Tu peux le retirer auprès du service de scolarité.
- Un dépôt de 15 € minimum pour ouvrir le compte, en travellers cheques ou en liquide.

COMMENT J'OUVRE MON COMPTE ?

Tu dois prendre rendez-vous avec un conseiller afin de signer ton contrat d'ouverture de compte, appelé également « convention ». À la prise du rendez-vous, demande des précisions sur les papiers nécessaires à l'ouverture d'un compte. S'il te manque un document, tu ne pourras pas signer ton contrat et tu devras reprendre un rendez-vous.

LEXIQUE DE LA BANQUE

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

Opération par laquelle tu autorises telle personne ou tel organisme à prélever des fonds sur ton compte en une ou plusieurs fois. L'autorisation de prélèvement mensuelle est souvent utilisée pour payer les frais de transport, les assurances, etc.

CARTE DE CRÉDIT OU CARTE BANCAIRE

C'est un moyen de paiement permettant à son titulaire d'effectuer des achats et des retraits d'argent. Il existe deux types de cartes de crédit : à débit immédiat (débit systématique à chaque achat) ou à débit différé (tous les achats sont débités une fois par mois).

CARTE DE RETRAIT

Cette carte, appelée communément carte bleue, ne peut être utilisée que pour les retraits d'argent en distributeur et aux guichets, mais en aucun cas pour effectuer des achats.

CHÈQUE

Le chèque est un moyen de paiement valable 1 an et 8 jours à compter de sa signature. Audelà, il sera refusé à l'encaissement. Le chèque est généralement utilisé pour payer une caution, un loyer et des factures si tu choisis de ne pas automatiser ces paiements par un prélèvement mensuel.

CRÉDIT

Action par laquelle une somme d'argent est versée sur ton compte. Ton compte est « crédité ».

DÉBIT

Action par laquelle une somme d'argent est prélevée sur ton compte. Ton compte est « débité ».

DÉCOUVERT

Un compte est « à découvert » ou « débiteur » lorsque son solde est inférieur à 0. Le découvert peut être autorisé jusqu'à un certain montant (accord signé avec ton banquier) ou non autorisé. Dans les deux cas de figure, le client paye à la banque des agios calculés au jour le jour.

DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS (DAB)

Automate permettant à la clientèle d'une banque le retrait de billets sur leurs comptes via une carte.

INTÉRÊTS DÉBITEURS (OU AGIOS)

Intérêts perçus par la banque sur un compte dont le solde est débiteur. Le calcul des agios est journalier. Par ailleurs, même l'utilisation d'un découvert autorisé donne lieu au paiement d'agios.

OPPOSITION

Opération qui s'effectue sur un chèque ou sur ton compte si tu égares ta carte bancaire. Tu donnes alors l'ordre à ta banque de refuser toute opération de débit.

VIREMENT

Moyen de paiement où tu donnes l'ordre à ta banque de créditer le compte d'un bénéficiaire. Le virement peut être ponctuel ou mensualisé comme dans le cadre du paiement automatisé d'un loyer.

RIB

Relevé d'identité bancaire. Il s'agit de la « carte d'identité du compte » délivrée par la banque et que l'on remet à un organisme pour mensualiser ses paiements (à la RATP, par exemple, pour payer ton pass «Imagine'R») ou à un organisme pour être dédommagé (la Sécurité sociale, par exemple, pour qu'elle verse tes allocations sur ton compte). On trouve souvent un RIB à la fin des carnets de chèques ou en tête du relevé de compte.

DÉCHIFFRER UNE ANNONCE IMMOBILIÈRE

LES DIFFÉRENTS TYPES DE LOGEMENT

LES STUDETTES OU « CHAMBRES DE BONNE »

Elles sont situées au dernier étage des immeubles. Assure-toi d'une superficie d'au minimum 9 m² pour pouvoir percevoir une aide au logement. La douche et/ou les toilettes sont généralement sur le palier, à partager avec quelques voisins

LE STUDIO

C'est un logement qui ne comporte qu'une seule pièce principale, avec un coin-cuisine, une salle de bain ou une salle de douche et des toilettes



LE F1 OU T1

Il a une cuisine séparée à la place du coin-cuisine.

Le F ou le T suivi d'un numéro indique le nombre de pièces. Un F2, par exemple, comporte un séjour, une chambre, une cuisine, une salle de bain ou de douche et des toilettes. La salle de bain, la cuisine, les toilettes, l'entrée et les couloirs ne sont pas comptés dans le nombre de pièces.

LE LOGEMENT VIDE

Le logement peut être entièrement vide ou disposer d'une cuisine équipée. Demande à ton propriétaire de préciser ce terme.

Quelques solutions pour s'équiper à bas prix :

Emmaüs:

www.emmaus-france.org;

Le bon coin:

www.leboncoin.fr:

Les vide-greniers et les brocantes : **www.vide-greniers.org**

LE LOGEMENT MEUBLÉ

Ton logement disposera d'un couchage, d'une cuisine équipée et de quelques rangements. Néanmoins, aucun texte de loi ne précise les meubles indispensables à la vie courante. Renseignetoi auprès du propriétaire pour connaître le niveau d'équipement : ustensiles de cuisine, vaisselle, couvertures...

LES TERMES À COMPRENDRE

M² (MÈTRE CARRÉ)

Les surfaces d'habitation en France s'expriment en m². L'indication de la surface est souvent suivie de la mention « loi Carrez » : c'est le nom de la loi qui régit le métrage des surfaces en France.

LES CHARGES

Les prix des loyers sont indiqués hors charges (HC ou HT) et/ou avec charges comprises (CC ou TCC). Les charges locatives mensuelles comprennent à minima l'entretien de l'immeuble et les taxes locatives. Généralement, ces charges incluent l'eau chaude, mais il vaut mieux demander confirmation. Pour les logements dont le chauffage est collectif, c'est-à-dire géré par le syndicat de l'immeuble, les charges sont plus élevées, mais tu n'auras pas de frais supplémentaires d'électricité. Pour les logements dont le chauffage est individuel, tu seras chauffé au gaz ou à l'électricité. Une estimation de ta consommation sera effectuée par la compagnie d'électricité et de gaz. Tu paieras une moyenne de 30 €/mois. Un relevé de ton compteur (appareil situé dans ton appartement qui enregistre ta consommation) est effectué régulièrement par un technicien qui déterminera ta consommation réelle. . Tu seras ainsi soit remboursé si tu as avancé une somme plus importante que celle que tu dois, soit tu devras payer un supplément à la compagnie.

Les principales compagnies de gaz et d'électricité en France :

- EDF-GDF:
 - www.bleuciel.edf.com
- Direct-Énergie : www.direct-energie.com
- Poweo : www.poweo.fr

LA CAUTION - DÉPÔT DE GARANTIE

À l'entrée dans ton logement, tu devras payer le premier mois de loyer, une caution (équivalent à un mois de loyer hors charges (HC)) et une assurance logement obligatoire.

LA TAXE D'HABITATION

Pense à demander si ton logement est soumis à la taxe d'habitation, ainsi que son montant approximatif. La taxe d'habitation est une taxe annuelle (payable tous les ans) qui contribue au financement des services rendus par la collectivité.

L'ÉTAT DES LIEUX

À l'entrée et à la sortie de ton logement, tu réaliseras un état des lieux. L'état des lieux d'entrée doit se faire en présence du locataire et du propriétaire, lors de la remise des clés. Il s'agit de noter l'état général de l'appartement (propreté, état de l'installation électrique, du chauffage, des murs, des sols, de la salle de bain, de la robinetterie, des toilettes, etc.). L'état des lieux d'entrée et l'état des lieux de sortie doivent être rédigés avec soin. La comparaison de ces deux documents servira de référence pour constater les éventuels dégâts et établir les responsabilités. Le propriétaire décidera sur cette base de te rendre tout ou partie de ton dépôt de garantie à ton départ du logement.

LE DÉLAI DE PRÉAVIS

Avant de quitter ton logement, assure-toi de prévenir ton propriétaire dans les délais fixés par la loi, appelés « délai de préavis ». Le propriétaire sera en droit de réclamer les mois de loyer dus si tu ne respectes pas ces délais. Le délai de préavis est d'un mois pour les logements meublés et de trois mois pour les logements vides. Le courrier signifiant ton départ du logement doit être envoyé en courrier recommandé avec accusé de réception (voir la Fiche pratique n° 5).



LE TRANSPORT EN ÎL E-DE-FRANCE

SE DÉPLACER

LE RÉSEAU EN ÎLE-DE-FRANCE

Le réseau régional offre une grande diversité de modes de transport avec, en 2013 : 5 lignes de RER et 8 lignes de train, 16 lignes de métro, 6 lignes de tramway et près de 1 500 lignes de bus, dont 47 lignes Noctilien (bus de nuit). Ce réseau, dense et étendu, te permettra de te déplacer aisément en bénéficiant du forfait avantageux « Imagine' R », réservé aux étudiants de moins de

26 ans. Ce forfait te permet par ailleurs de te déplacer dans toute l'Île-de-France, les week-ends, les jours fériés, pendant les petites vacances scolaires et du 1^{er} juillet au 31 août, sans restriction de zone tarifaire (le plan de transport francilien est découpé en 5 zones tarifaires).

Toutes les informations sur le site du STIF : www.stif.info.

COMMENT PRENDRE LE MÉTRO? LE RER?

MÉTRO OU RER ?

Le métro dessert uniquement le centre de Paris et la petite couronne, c'est-à-dire les quelques villes mitovennes à Paris (Vincennes, Montreuil, Créteil, etc.). Le réseau RER assure la desserte de la banlieue parisienne. Les trains RER sont plus rapides, mais les arrêts sont relativement éloignés les uns des autres. Autre différence, la tarification : le prix des billets de RER est déterminé par l'origine et la destination du trajet alors que le prix du métro est fixe.

- Une station est une gare sur une ligne de métro. Dans le RER, tu entendras les deux appellations : gare et station.
- Une correspondance est une jonction entre deux lignes de métro qui sont accessibles par des couloirs.

LIRE LE PLAN

Tu dois repérer la station de départ et la station d'arrivée sur le plan. Identifie ensuite la ligne ou les lignes qui desservent ta station de départ et ta station d'arrivée puis concois ton traiet en fonction des correspondances disponibles. Une fois le traiet visualisé, tu dois repérer le numéro (dans le métro) ou la lettre (dans le RER) et la station terminus de la ligne à suivre. Chaque ligne est par ailleurs identifiée par une couleur, plus facile à repérer de loin.

ACHETER SON TICKET

Tu pourras acheter un ticket de métro ou de RER au guichet des stations ou aux billetteries automatiques.
Les carnets de 10 reviennent bien moins cher que les tickets à l'unité.

Un carnet de 10 tickets de métro vaut 13,70 € et un ticket à l'unité vaut 1,70 €. À bord des bus, le ticket coûte 2 € et ne permet pas les correspondances. Les prix des trajets en RER sont variables en fonction de la distance parcourue, mais la règle est la même : privilégie les carnets et tu feras des économies.

TENIR SA DROITE

Une règle spécifique aux couloirs du métro et du RER : si tu ne souhaites pas avancer sur un tapis roulant ou dans un escalier mécanique, reste à droite. Sinon tu te feras rappeler à l'ordre par les voyageurs pressés.

MODES DE TRANSPORT ALTERNATIF

VÉLIR'

Le Vélib' est un système de location de vélos en libre-service simple à utiliser, disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. La première ½ heure est gratuite et le coût de la location supplémentaire te sera facturé. Les stations sont cependant concentrées à Paris et dans sa proche banlieue :

www.velib.paris.fr

AUTOLIB'

Autolib' est un service de voitures électriques en libre-service. Tu prends une voiture dans une station et tu la déposes dans une autre, disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Le coût de la location est dégressif sur la durée. Les stations sont cependant concentrées à Paris et dans sa proche banlieue. Ce service est accessible aux étudiants avec un permis étranger :

www.paris.fr/autolib

COVOITURAGE

Le covoiturage est l'utilisation conjointe et organisée d'un véhicule entre particuliers dans le but de partager les frais d'un trajet commun (et de diminuer son empreinte énergétique par la même occasion). Si le covoiturage repose sur un principe collaboratif d'autoorganisation, il est cependant structuré par des sites spécialisés :

www.covoiturage.fr www.123envoiture.com



MIEUX COMPRENDRE

L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE FRANÇAISE

Le territoire français est découpé en quatre échelons administratifs :

les communes, l'intercommunalité, les départements et les régions.

Le département est l'échelon dont tu entendras le plus souvent parler au cours de tes démarches. La France métropolitaine se compose de 95 départements numérotés de 1 à 95. La ville de Paris est un département à part entière. Il porte le numéro 75. L'Île-de-France se compose de sept autres départements, plus ou moins proches de Paris. On parle ainsi de « petite » et de « grande couronne »

LES DÉPARTEMENTS DE LA PETITE COURONNE :

92 : Hauts-de-Seine **93 :** Seine-Saint-Denis **94 :** Val-de-Marne

LES DÉPARTEMENTS DE LA GRANDE COURONNE :

77 : Seine-et-Marne 78 : Yvelines

91 : Essonne **95 :** Val-d'Oise

La CAF, la caisse d'assurance maladie et les formalités de visa sont des services départementaux. Ils sont gérés au niveau du département. Tu devras te rendre à la préfecture de ton lieu d'habitation pour effectuer ces démarches

Les établissements partenaires de ce guide sont situés dans la région Île-de-France et répartis sur quatre départements : Paris (75), Val-de-Marne (94), Seine-et-Marne (77) et Seine-Saint-Denis (93).

LA POSTE

Les timbres s'achètent dans les bureaux de poste,

généralement ouverts du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 12h, ou dans les bureaux de tabac. Ils sont disponibles à l'unité (à La Poste) ou en carnet de 10 (Poste et tabac).

Le prix varie selon le poids et le type d'envoi souhaité (niveau de suivi).

Pour une lettre standard de moins de 20 grammes, un envoi en France te coûtera 0,61 €, un envoi en Europe 0,83 € et à l'international 0.98 €.

Tous les tarifs : www.laposte.fr / rubrique « Particulier / Envoyer et recevoir du courrier ou un colis ».

ÉCRIRE UNE LETTRE ADMINISTRATIVE

Tu auras à rédiger de nombreuses lettres administratives au cours de ton séjour. Nous te proposons ici un exemple de présentation et de formulations que tu pourras adapter à ta situation. Les courriers de réclamation et de résiliation doivent être envoyés par exemple par « lettre recommandée avec accusé de réception (LR/AR) ».

Ton identité

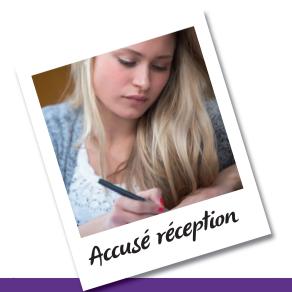
[Madame/Monsieur [Prénom + Nom] [Adresse] [N° de téléphone] [Adresse mail] Personne ou Organisme à qui tu adresses le courrier [Nom] [Adresse] à [Lieu], le [Date JJ/MM/AAAA]

Objet : [précise l'objet de ta lettre : résiliation abonnement, contrat de location, etc.] à [lieu], le [date en jour/mois/année]

Madame, Monsieur,

Je soussigné(e) [ton prénom + nom], vous informe par la présente vouloir [objet de ta lettre] à compter du [précise la date à laquelle tu souhaites que cela soit effectif].

Je me tiens à votre disposition pour tout complément d'information et je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sincères salutations.



Signature

UN AN EN FRANCE

PETITES CHOSES À SAVOIR

BOIRE UN CAFÉ

Si tu commandes un café, il te sera automatiquement servi un « expresso » : un café court.
Si tu souhaites un café dans une grande tasse, commande un « allongé ». A contrario, si tu souhaites un café plus fort, commande un « café serré ».
Un « noisette » est un café avec un peu de lait. Un « café crème » est un café au lait. Un « déca » ou un « décaféiné » est un café sans caféine

POURBOIRE?

Les pourboires ne sont pas obligatoires, le service est compris dans les prix affichés. Ils sont néanmoins toujours appréciés!



LOIS SUR LE TABAC ET L'ALCOOL

Il est interdit de fumer dans les lieux publics, l'interdiction s'applique donc aux bâtiments universitaires, aux restaurants ou cafés en dehors des terrasses (certaines terrasses sont couvertes en hiver et accessibles aux fumeurs), dans les couloirs du métro, du RER, etc. Il est interdit de conduire avec un taux d'alcoolémie supérieur à la limite autorisée. Le taux d'alcoolémie se mesure en gramme d'alcool par litre de sang ou en milligramme par litre d'air expiré. Le taux légal est de 0,5 g par litre, soit 0,25 mg par litre d'air expiré, ce qui correspond à deux verres d'alcool servis dans un bar. Il est par ailleurs interdit d'être ivre sur la voie publique.

LAVERIE AUTOMATIQUE

Si tu es logé(e) en résidence universitaire, celle-ci est généralement munie de machines à laver communes. Peu de studios sont équipés de machine à laver. Tu trouveras des laveries automatiques en libre-service plus ou moins à proximité de ton logement. Les prix varient en fonction des laveries, mais tu paieras en moyenne 3,50 € pour une machine et 0,50 € pour 30 minutes de séchage.

LES JOURS FÉRIÉS EN FRANCE :

1er janvier:

Jour de l'an ou Nouvel An.

Lundi de Pâques:

fixé selon le calendrier lunaire, sa date est variable et correspond au lendemain de Pâques, le premier dimanche qui suit la première lune de printemps.

1er mai:

fête du Travail. Le 1^{er} mai est le seul jour obligatoirement chômé pour le salarié (excepté pour les salariés d'un service public qui ne peut être interrompu (santé, transport, etc.).

8 mai :

fin de la Seconde Guerre mondiale.

Jeudi de l'Ascension:

40 jours après Pâques.

Lundi de Pentecôte:

50 jours après Pâques.

14 juillet : fête nationale.

15 août: l'Assomption.

1er novembre : la Toussaint.

11 novembre : Armistice de 1918, fin de la Première Guerre mondiale.

25 décembre : Noël.

NUMÉROS D'URGENCE

Il existe 5 numéros d'urgence à enregistrer sur ton téléphone :

RENSEIGNEMENTS: 118 000

POMPIERS: 18 SAMU: 15 POLICE: 17

NUMÉRO D'URGENCE EUROPÉEN: 112

UNE PETITE LISTE DE SIGLES

ALE: aide au logement étudiant

APL: aide personnalisée au logement

CAF: caisse d'allocations familiales **CHU**: centre hospitalier universitaire

CPAM: caisse primaire d'assurance maladie

CROUS: centre régional des œuvres

universitaires et scolaires

OFII : Office français de l'immigration et de l'insertion

1 111361 (1011

RATP : Régie autonome des transports

parisiens

RC: responsabilité civile

RER: Réseau express régional **RIB**: relevé d'identité bancaire

SMIC: salaire minimum interprofessionnel de

croissance

SNCF: Société nationale de chemins de fer

TGV : train à grande vitesse **UE :** Union européenne

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

BU: bibliothèque universitaire

DELF/DALF : diplôme en langue française / diplôme approfondi en langue française

ECTS: European Credit Transfert System

FLE : français langue étrangère **RU :** restaurant universitaire

TCF: test de connaissance du français

TOEFL: Test of English as a Foreign Language

TOEIC: Test of English for International

Communication

CACHAN

Situé en banlieue sud de Paris, à quelques kilomètres du boulevard périphérique qui délimite le centre de Paris, le campus de Cachan s'étend sur 7 hectares et abrite l'École Spéciale des Travaux Publics du Bâtiment et de l'Industrie (ESTP): www.estp.fr.



ACCÈS:

Ce campus est facilement accessible par la ligne B du RER - arrêt Arcueil-Cachan. Le bus 187 relie également Cachan à Paris (arrêt à Paris : Porte d'Orléans ; arrêt à Cachan : Gare RER).

Pour connaître les itinéraires et les horaires des transports en commun, consulter le site du STIF : www.stif.info

SE LOGER

1 CITÉ UNIVERSITAIRE

(gérée par le CROUS)

 Résidence universitaire de Cachan
 www.crous-creteil.fr

3 RÉSIDENCES

UNIVERSITAIRES PRIVÉES- Studea

- www.nexity-studea.com
 Univercity Volti
- www.univercity.fr
- Résidence Jacques-Restignat www.residenceetudiante-restignat.fr/

SE RESTAURER

LE RESTAURANT UNIVERSITAIRE DE CACHAN

propose un service de restauration le midi et le soir : la cafétéria est ouverte de 7h30 à 14h30 et un service est assuré le soir de 19h à 20h30.

Toutes les informations et les horaires sur le site :

restaurantcachan. crous-creteil.fr

BANQUE

3 agences sont situées à proximité du campus.

LA CAISSE D'EPARGNE CACHAN

10 bis, avenue Cousinde-Méricourt.

www.caisse-epargne.fr

LA BNP PARIBAS CACHAN

7, rue Camille-Desmoulins. **www.bnpparibas.net**

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

5, rue Camille-Desmoulins www.societegenerale.fr

LES SERVICES ADMINISTRATIFS

LA POSTE

Adresse : rue Camille-Desmoulins.

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 12h30.

LA MAIRIE

Adresse : square de la Libération à Cachan,proche du campus de l'ESTP.

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h15 (le mardi et jeudi jusqu'à 19h) et le samedi de 8h45 à 12h30.

LA PRÉFECTURE DU VAL-DE-MARNE

Les étudiants habitant à Cachan et alentour dépendent de sous-préfecture de L'Haÿ-les-Roses.

LA SOUS-PRÉFECTURE

Adresse: 2, avenue Larroumès 94240 L'Haÿles-Roses - RER B, arrêt Bourg-la-Reine.

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 9 h à 16 h (à l'exception du service des étrangers qui ne reçoit pas de public le jeudi après-midi).

Pour connaître tous les services et les horaires : www.valde-marne.gouv.fr

SANTÉ

Un annuaire des médecins généralistes et spécialistes est disponible sur le site www.ville-cachan.fr (onglet « Vous » en haut de la page d'accueil / rubrique « Santé »).

Une liste des pharmacies y est également consultable avec indication des pharmacies de garde ouvertes en soirée et le dimanche.

CULTURE ET SPORT

BIBLIOTHÈOUES

Le centre de documentation de l'ESTP est situé sur le campus de Cachan dans le pavillon de bois. Il est ouvert du lundi au jeudi de 9h45 à 19h00 et le vendredi de 12h30 à 17h00.

Toutes les informations utiles sur le site : **www.estp.fr** (onglet « Vie étudiante » en haut à droite de la page d'accueil / rubrique « Centre de documentation »).

LA VILLE DE CACHAN A 3 BIBLIOTHÈOUES :

- la bibliothèque centrale,
 11, rue Camille-Desmoulins;
- la bibliothèque de la Plaine, 1, allée Pierre-de-Montreuil;
- la bibliothèque Lamartine, 4, square Lamartine.

Toutes les informations sur les services proposés et les horaires sont disponibles sur le site : **bibliotheque**. ville-cachan fr

ESPACES CULTURELS / CINÉMAS / MUSIQUE

- cinéma d'art et d'essai, La Pléiade est situé 12, avenue Cousin de Méricourt. Programmation disponible sur le site: www. cinema-lapleiade.fr.
- L'Orangerie accueille régulièrement des événements autour de l'art contemporain.
- Le théâtre de Cachan
 Jacques-Carat propose des
 spectacles d'art dramatique
 et lyrique, des spectacles
 de variétés, des concerts,
 des conférences et des
 spectacles pour enfants.
- Des professeurs diplômés du Conservatoire proposent des cours de musique, de danse et d'art dramatique. Toutes les informations sur la programmation culturelle de la ville de Cachan sur le site: www.ville-cachan.fr (onglet « Vos loisirs » en haut de la page d'accueil / rubrique « Vie culturelle »).

SPORT

L'ESTP propose un large choix d'activités sportives. Toutes les informations sur le site :

www.estp.fr (onglet « Vie étudiante » à droite de la page d'accueil / rubrique « Équipements sportifs »).

Pour se renseigner sur les équipements sportifs de la vile de Cachan : www.ville-cachan.fr/ vos-loisirs/vie-sportive







More information:

www.univ-paris-est.fr

















École d'architecture de la ville & des territoires